

# Parc naturel de la mer de Corail

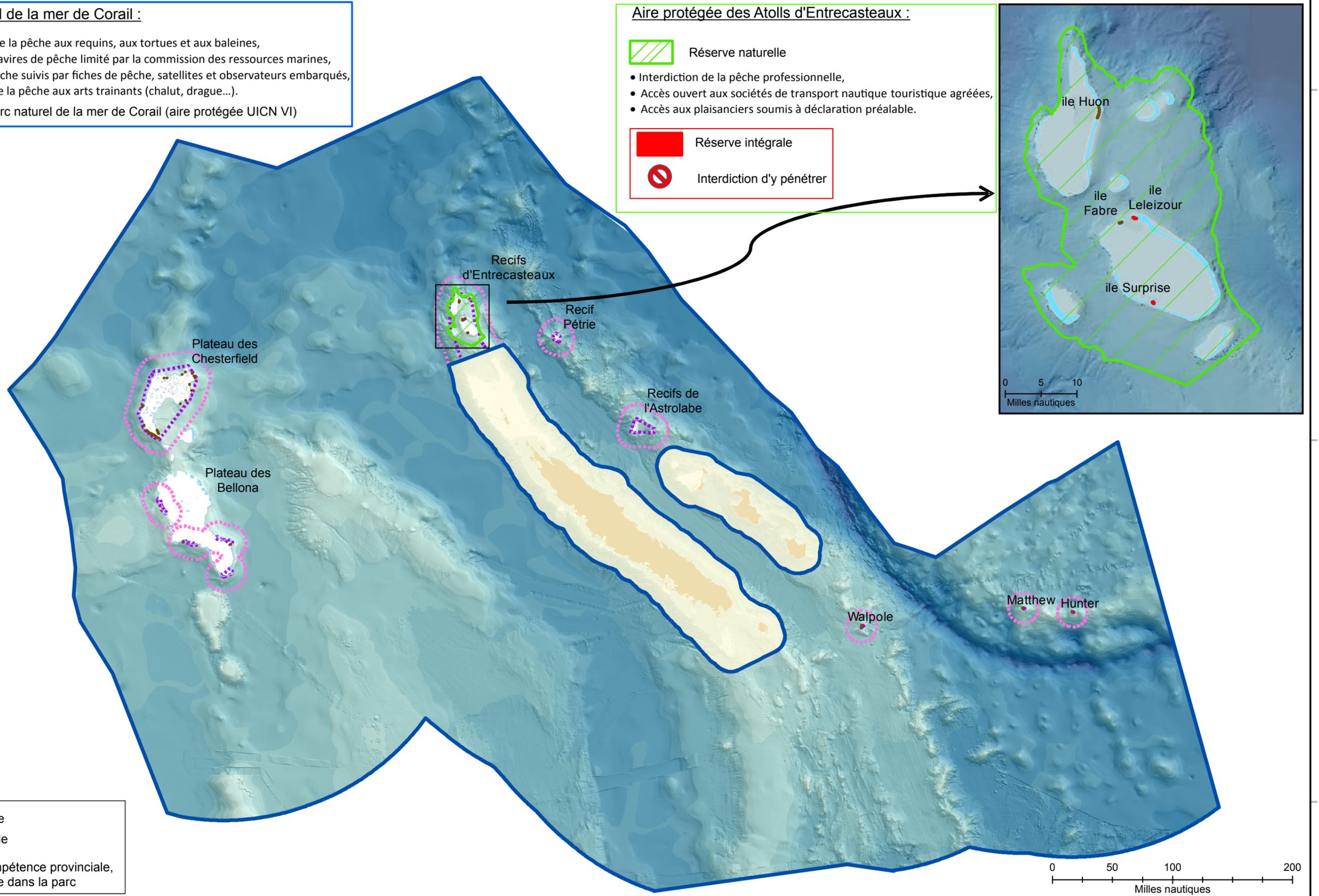
## Mesures de gestion existantes

### Le parc naturel de la mer de Corail :

- Interdiction de la pêche aux requins, aux tortues et aux baleines,
  - Nombre de navires de pêche limité par la commission des ressources marines,
  - Navires de pêche suivis par fiches de pêche, satellites et observateurs embarqués,
  - Suspension de la pêche aux arts trainants (chalut, drague...).
- Limite du Parc naturel de la mer de Corail (aire protégée UICN VI)

### Aire protégée des Atolls d'Entrecasteaux :

-  Réserve naturelle
  - Interdiction de la pêche professionnelle,
  - Accès ouvert aux sociétés de transport nautique touristique agréées,
  - Accès aux plaisanciers soumis à déclaration préalable.
-  Réserve intégrale
-  Interdiction d'y pénétrer



-  Mer intérieure
-  Mer territoriale
-  Zone de compétence provinciale, non comprise dans la parc